



Declaration de naissance

Par **Larelle**, le **26/07/2022** à **05:22**

Bonjour

Je suis enceinte de huit mois.

Le père est camerounais et vit au Cameroun.

Lors de la déclaration de la naissance de notre enfant, je pourrais fournir l'original de ma carte d'identité mais pas la sienne. Est il possible de fournir uniquement la copie de sa carte d'identité camerounaise ?

En sachant qu'il a fait une declaration anticipée de naissance pour reconnaître l'enfant.

Par avance merci.

Larelle

Par **youris**, le **26/07/2022** à **10:34**

bonjour,

seul l'officier d'état civil de votre mairie peut répondre à cette question sachant que le père a déjà fait une reconnaissance anticipée de cet enfant.

salutations